

# CHECK LIST

## RÉNOVATION

### LA BOÎTE À OUTILS DE VOS AIDES EN 2022

La rénovation énergétique est plus que jamais une priorité. Création d'une agence spécifique, revalorisation des plafonds... Voici quelques outils incontournables pour entreprendre des travaux en 2022.

**1 L'ÉCO PTZ.** Dédié aux travaux qui apportent un gain énergétique minimum de 35 %, il se traduit par un prêt à taux zéro de 50 000 € remboursable sur 20 ans.

**2 MAPRIME RÉNOV'.** Destinée à financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement, cette aide se traduit par le versement d'une prime calculée en fonction des revenus du foyer et du gain écologique permis par les travaux.

**3 MAPRIME RÉNOV' SÉRÉNITÉ.** Pensé pour les ménages à faible pouvoir d'achat, ce dispositif donne lieu à une indemnisation de 50 % du coût ht des travaux pour les revenus très modestes ou 35 % ht pour les revenus modestes.

**4 LE PRÊT AVANCE RÉNOVATION.** Imaginé pour faciliter les travaux, il s'agit d'un prêt hypothécaire permettant de recevoir une avance et de ne rembourser qu'au moment où le bien se vend ou se transmet lors d'une succession. Garanti par l'État à 75 %, il s'adresse aux ménages modestes ne pouvant facilement accéder au crédit. Seuls le Crédit Mutuel et la Banque postale le proposent.

**5 LA TVA À 5 %.** Accordée pour favoriser la rénovation énergétique des logements de plus de 2 ans, cette TVA s'applique pour les travaux autorisant des économies d'énergie. Il peut s'agir de dépenses qui touchent l'isolation thermique ou qui concernent des équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable.

**6 FRANCE RÉNOV'.** Né de la fusion du réseau « Faire » de l'Ademe et du service « Point Rénovation Info Service » de l'Anah, ce nouveau guichet unique vise à « informer, conseiller et accompagner dans les rénovations énergétiques ». Constitué d'un site internet, d'un numéro unique et d'un réseau de 450 guichets, s'ajoute le dispositif « Mon Accompagnateur Rénov » et ses 6 000 conseillers.



Pour plus de détails sur les aides à la rénovation, vous pouvez consulter les sites <https://www.anah.fr/> ou [www.france-renov.gouv.fr](http://www.france-renov.gouv.fr)